PROVINCE DE QUÉBEC CANADA

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal du lundi 12 décembre 2022 à 19 h 45, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du Code municipal.

La greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

5 citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue;

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Confirmation des présences
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- **4.** Avis de motion Dépôt du projet de *règlement nº 22-511 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023*
- 5. Fixation du taux d'intérêt pour 2023
- **6.** Avis de motion dépôt du projet de règlement n° 22-512 modifiant le règlement n° 20-480 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux
- **7.** Période de questions
- 8. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (330)

2022-12-330 Il est proposé par le conseiller F. Tanguay appuyé par la conseillère C. Rocher

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. AVIS DE MOTION

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

AVIS DE MOTION		

Avis de motion est par la présente donné par V. Dingman, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement nº 22-511 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné à Austin, ce 12 décembre 2022.

5. FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊTS POUR 2023 (331)

2022-12-331 Il est proposé par la conseillère I. Couture appuyé par le conseiller P. Henrichon

ET RÉSOLU QUE:

À partir du moment où un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à 15 % pour l'exercice 2023.

ADOPTÉE

6. AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 22-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 20-480 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX

ROVINCE DE QUÉBEC IUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG IUNICIPALITÉ D'AUSTIN	
	AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par B. Jeansonne, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement n° 22-512 modifiant le règlement n° 20-480 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné à Austin, ce 12 décembre 2022.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (332)

2022-12-332 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller F. Tanguay, l'assemblée est levée à 20 h 08.

	ADOPTÉE	
Lisette Maillé Mairesse	Manon Fortin Greffière-trésorière	